

# Explications du système de re-certification

La certification de la SSRM a pour but le maintien de qualité dans le domaine de la rééducation de la main. Elle conduit au titre « Thérapeute de la main certifié/e Suisse » qui est valable 10 ans. Pour garder son titre après 10 ans, une justification de l'investissement fourni dans le domaine de thérapie de la main est demandée (re-certification). La certification de la SSRM permet aussi l'acquisition du ECHT (European Certified Hand Therapist).

Les conditions préalables pour obtenir la certification suisse sont un diplôme en ergothérapie ou physiothérapie ainsi qu'un minimum de 3 ans d'expérience pratique en thérapie de la main (taux d'emploi en moyenne de 40% min.) au moment de la certification. Le/la requérant/e doit avoir la nationalité suisse ou un emploi en Suisse.

Il y a deux moyens d'acquérir la certification :

### 1. Avec l'achèvement d'une des formations continues suivante :

- CAS Handtherapie ZHAW, Winterthur
- Rehabilitation in Hand Surgery, Lund/Malmö
- DIU (Diplôme Inter-Universitaire), Grenoble
- Master in Chirurgia e Riabilitazione della Mano, Milano
- Certification DAHTH, Allemagne

Pour obtenir la certification, une présentation (communication libre ou workshop) lors d'un congrès SSRM est requise. La demande de certification doit être faite au plus tard 3 ans après l'obtention de la formation continue.

Coûts: Membres SSRM: gratuit; non-membres: CHF 170.-

#### 2. Sans l'achèvement d'une des formations continues nommées :

Les critères suivants sont exigés :

- 10 ans d'expérience professionnelle en thérapie de la main, en moyenne min. 40%
- cours en travail scientifique (si le diplôme n'est pas un Bachelor HES)
- acquisition de 100 points en 10 ans selon le système de re-certification

Coûts : Membres SSRM : CHF 330.- ; non-membres : CHF 500.-. Des frais de dossiers de 40.- sont perçus lors de l'enregistrement on-line du dossier. Ces frais sont déduits du montant final.

Exceptionnellement, une certification sur dossier est possible, si les points minimums dans le tableau Excel ne sont pas atteints et que le/la requérant/e fait une demande justifiée. Dans ce cas, le comité de la SSRM peut examiner le dossier et décider d'une remise de titre extraordinaire.

Après 10 ans, tous les titulaires doivent se re-certifier pour pouvoir continuer à porter le titre « Thérapeute de la main certifié/e Suisse ». Pour cela, un minimum de 100 points selon le système de re-certification doit être acquis (sous les mêmes conditions que la certification). La re-certification coute CHF 100.- pour les membres de la SSRM et CHF 150.- pour les non-membres. Des frais de dossiers de 40.- sont perçus lors de l'enregistrement on-line du dossier. Ces frais sont déduits du montant final.

La re-certification est saisie à l'aide d'un tableau Excel. Le tableau peut être téléchargé sur le site Internet et rempli par le/la requérant/e. Après avoir rempli le tableau celui-ci doit être téléchargé sur le site Internet à la page (Re-)certification, accompagné de tous les justificatifs. Le contrôle du dossier sera effectué par le comité de la SSRM fin janvier, fin mai et fin septembre de chaque année.

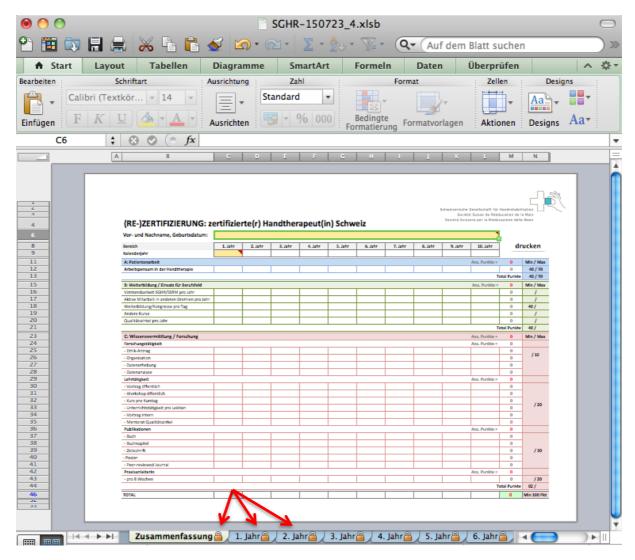


## Instructions pour le tableau Excel:

- En ouvrant le tableau Excel, une fenêtre apparaît demandant si les macros du fichier doivent être activées. Cliquez sur « Activer les macros ».

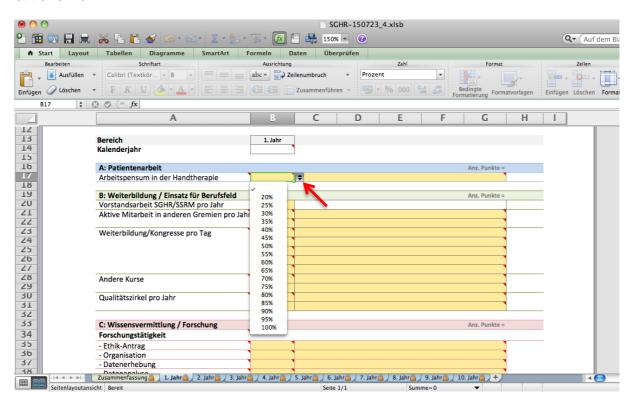


- La première page contient le récapitulatif des 10 ans. Les pages suivantes servent à saisir vos données par année. Vous pouvez choisir l'onglet de l'année en question au bas de la page pour y entrer vos points. Ceux-ci seront automatiquement transposés sur la feuille récapitulative et additionnés au total des points.





- Le tableau est programmé de façon à ce que vous puissiez seulement modifier les cases jaunes. Veuillez en premier lieu remplir sur la première page « Récapitulatif » votre nom et votre date de naissance ainsi que la première année de la période de re-certification. Si par exemple vous vous êtes certifié(e) en juin 2013, notez « 2013 » dans la case « année ». Votre année sera comptée de juillet 2013 à juin 2014. Sur les pages suivantes, vous pouvez ensuite saisir vos données par année. Vous avez la possibilité d'écrire vous-même le texte ou de choisir une option dans une liste déroulante. Pour cela, choisissez la case voulue avec votre souris, puis cliquez sur les flèches grises. Les points seront automatiquement calculés et transmis.



- La répartition des points est expliquée plus bas dans ce document. Vous pouvez aussi passer sur les cases en question avec votre souris pour obtenir des explications plus précises sur chaque point.
- -Là où un maximum de points est indiqué, les points continuent à être additionnés même si le maximum a déjà été atteint. Cependant, seulement le nombre de points maximum permis sera compté dans le total des points.
- Une fois que vous aurez remplis complètement les 10 ans et atteint un minimum de 100 points, rendez-vous sur le site Internet de la SSRM sous (Re-)certification. Veuillez remplir le formulaire de (Re)-certification et télécharger le tableau Excel rempli ainsi que tous les documents nécessaires.



# Explications de la répartition des points

La re-certification a pour but le contrôle de la qualité dans le domaine de la thérapie de la main, raison pour laquelle un emploi à minimum 40% (domaine A), ainsi qu'un minimum de 2 jours de formation continue par an (domaine B) sont exigés. En 10 ans, il faut acquérir au moins 2 points dans le domaine C (transmission de connaissances et travail de recherche).

Pour obtenir la re-certification il faut acquérir un minimum de 100 points en 10 ans, répartis dans les trois domaines. Si ceci n'est pas le cas, le titre ne peut plus être porté. Il est possible de se re-certifier à tout moment dès que le nombre de points nécessaire est atteint relatif aux 10 ans précédents.

Domaine A : travail auprès du patient dans le domaine de la rééducation de la main

	Valeur en points (par année)	Minimum par 10 ans	Maximum par 10 ans
A: travail auprès du patient		40	70
20%	3		
30%	3,5		
40%	4		
50%	4,5		
60%	5		
70%	5,5		
80%	6		
90%	6,5		
100%	7		

• Uniquement le travail auprès du patient est valable. Le travail de recherche ne peut pas être inclus ici. Si pendant un an le taux d'emploi varie, la moyenne de cette année sera comptée. En 10 ans, une moyenne d'au moins 40% est exigée (40 points), en travaillant à 100% on peut acquérir un maximum de 70 points en 10 ans.

Domaine B: Formations continues et investissement dans la profession

	Valeur en points (par année)	Minimum par 10 ans	Maximum par 10 ans
B: Formations continues et		40	
investissement dans la profession			
Travail dans le comité SGHR/SSRM,	3		
par an			
Travail actif dans un autre comité,	2		
par an			
Formations/congrès, par jour	2		
Autres cours, par jour	1		4
Cercle de qualité, par an	1		

Dans le domaine B un minimum de 40 points doit être acquis en 10 ans.

- Travail dans un autre comité : Il doit y avoir un rapport avec la thérapie de la main, mais ce n'est pas obligatoirement la SSRM (p.ex. ASE, Physioswiss, ligue Suisse contre le rhumatisme). Par comité on peut acquérir 2 points par an.
- Formations continues/congrès (obligatoires) : 2 points par jour peuvent être acquis. Pour qu'un cours soit accepté, il faut qu'il soit en lien direct avec la rééducation de la main. Un minimum d'une moyenne de 2 jours de formations par an est demandé.



- Autres cours: Ceci concerne les cours qui ne sont pas spécifiquement ciblé sur la thérapie de la main (p.ex. un cours de communication). Par journée de cours, un point peut être acquis, à condition de joindre une réflexion écrite sur la mise en pratique des contenus du cours dans la thérapie de la main (d'une longueur d'une ½ page par jour de cours). En 10 ans, un maximum de 4 points peut être acquis.
- **Cercle de qualité** : Un point par an peut être acquis à condition qu'il y ait un rapport avec la thérapie de la main et que le groupe soit mené par un mentor.

## Domaine C: transmission de connaissances et travail de recherche

	Valeur en points (par année)	Minimum par 10 ans	Maximum par 10 ans
C: transmission de connaissance		2	
et travail de recherche			
Travail de recherche			10
- Demande d'éthique	1		
- Organisation	1		
- Récolte des données	1		
- Analyse des données	1		
Enseignement			20
- Conférence externe	2		
- Atelier public	2		
- Cours par journée de cours	5		
- Enseignement par leçon	2		
- Exposé interne	0.5		
- Mentorat d'un cercle de qualité	1		
Publications			30
- Livre	20		
- Chapitre dans un livre	5		
- Journal	3		
- Poster	2		
- Peer-reviewed Journal	5		
Responsable de stage, par 8	1		20
semaines			

Il faut acquérir un minimum de 2 points en 10 ans dans le domaine C dans n'importe quel sous-groupe.

- **Travail de recherche**: Le travail de recherche doit être en relation avec la thérapie de la main. Un travail est considéré comme travail de recherche sur la base des grades d'évidence I-V (www.zhaw.ch). Les points sont attribués par projet.
  - Demande d'éthique : Formulation et retouches de la demande d'éthique, rapport final à la commission d'éthique
  - Organisation : Collecte de fonds, collaborations avec des institutions externes, recrutement des participants à l'étude
  - o Récolte des données : Réalisation de la récolte des données
  - Analyse des données : Réalisation de l'analyse des données, évaluation du projet
    La publication des résultats du travail de recherche peut être comptée dans le domaine "publications".
- Enseignement dans le domaine de la thérapie de la main : En 10 ans il est possible d'acquérir 20 points au maximum.
  - o Conférence externe : lors de congrès, cours, à la haute école
  - Atelier publique : lors de congrès
  - Cours, par journée de cours (par an) : formation continue pour professionnel(les)s.
    Si le même cours est enseigné plusieurs fois pendant la même année, les points ne peuvent pas être cumulés.



- Enseignement, par leçon (par an): formation de base en ergo- ou physiothérapie. Si le même cours est enseigné plusieurs fois pendant la même année, les points ne peuvent pas être cumulés.
- Exposé interne : au sein de l'équipe/institution, durée d'au moins 60 min. (confirmation écrite demandée).
- Mentorat d'un cercle de qualité : coaching d'un cercle de qualité qui a un rapport avec la thérapie de la main
- Publications en rapport avec la thérapie de la main : En 10 ans un maximum de 30 points peut être acquis.
  - o Livre: auteur d'un livre
  - o Chapitre d'un livre : collaboration à un livre, rédaction d'un chapitre
  - Journal : publication dans un journal spécialisé comme le « promanu », le journal de l'ASE ou de physioswiss etc.
  - o Poster : Présentation d'un poster à un congrès.
  - Peer-reviewed Journal: Publication dans un peer-reviewed Journal tel que Handtherapy, American Journal of Hand Therapy, etc.
- **Responsable de stage**: Par étudiant restant dans le service au moins 8 semaines, 1 point peut être acquis. En 10 ans il est possible d'obtenir 20 points au maximum.